

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/185 :

Cité éducative de Bois d'Olives - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation 2026

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.

Le Maire,



David LORION

Signature de réception en préfecture
N° de dossier : 20260901-2026-5-185-DE
Date de transmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/185 : Cité éducative de Bois d'Olives - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation 2026.

Direction de la Proximité

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Cité éducative de Bois d'Olives s'inscrit dans le cadre du programme national des Cités éducatives, destiné à renforcer la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Renouvelée pour la période **2025-2027**, la labellisation de la Cité éducative de Bois d'Olives repose sur une gouvernance partenariale associant l'État, l'Éducation nationale et la Ville de Saint-Pierre. Elle mobilise l'ensemble des acteurs éducatifs, institutionnels, associatifs et locaux afin de proposer des réponses coordonnées aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Le projet de la Cité éducative s'articule autour des trois orientations stratégiques nationales :

- Conforter le rôle de l'École ;
- Promouvoir la continuité éducative ;
- Ouvrir le champ des possibles.

Ces orientations sont déclinées localement au travers des trois enjeux prioritaires définis pour la période 2025-2027 :

- Encourager l'ambition des enfants et des jeunes ;
- Améliorer le bien-être de tous ;
- Renforcer la coopération avec les parents.

Dans le cadre de la programmation 2026, le Comité de pilotage réuni le 09 juillet 2026 a validé un ensemble d'actions répondant à ces objectifs et a retenu le principe de leur cofinancement par les partenaires de la Cité éducative.

Les projets sélectionnés visent notamment à favoriser la réussite scolaire, développer les compétences psychosociales, promouvoir l'ouverture culturelle, sportive et citoyenne, accompagner les parcours d'orientation et d'insertion, ainsi que renforcer la place des parents dans le parcours éducatif de leurs enfants.

Afin de permettre le démarrage des actions programmées au cours de l'année 2026, il est proposé d'attribuer les subventions aux associations et structures porteuses conformément au tableau ci-dessous :

Enjeu 2 : Améliorer le bien-être de tous (santé)

Structures	Intitulé du projet	Subvention ANCT (€)	Subvention Ville (€)	Subvention Education nationale (€)
<i>À ZOT BASKET</i>	Ateliers multisports (Pause méridienne)	11 015,00 €	6 985,00 €	
<i>ANSP</i>	Océan's cool !		7 926,00 € (3 963,00 € x 2)	
<i>ASTRAGALE</i>	Mode up cycling : ateliers de stylisme création textile et défilé		1 500,00 €	
TOTAL		11 015,00 €	16 411,00 €	0 €

Enjeu 3 : Encourager la coopération avec les parents (parentalité)

Structures	Intitulé du projet	Subvention ANCT (€)	Subvention Ville (€)	Subvention Education nationale (€)
ASTRAGALE	Le jardin sonore – éveil musical		1 550,00 €	
AFEMAR	Fonds de participation parents enfants		6 030,00 €	
TOTAL		0 €	7 580,00 €	0 €

TOTAL GENERAL	ANCT	VILLE	EDUCATION NATIONALE
	11 015,00 €	23 991,00 €	

Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire :
028 65748 16 CITE EDU

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** les subventions proposées aux associations ci-dessus mentionnées.
- **D'APPROUVER** les conventions annexées.
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à **SIGNER** toute les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

David LORION